

## Informatique et société

### Coordonnateur du cours

**VILLEMAIRE, Roger**  
 villemaire.roger@uqam.ca  
 (514) 987-3000 #6744  
 PK-4615

### Groupes

50	COUTURE, Stéphane	couture.stephane@uqam.ca		PK-4115
	Vendredi, de 9h30 à 12h30 Salle PK-R310 (cours)			
50	GOLDENBERG, Anne	goldenberg.anne@uqam.ca	(514) 987-3000 #	PK-4115
	Vendredi, de 9h30 à 12h30 Salle PK-R310 (cours)			

### Description du cours

---

Cette activité modulaire a pour but de faire prendre conscience aux étudiants du rôle et des devoirs de l'informaticien. Les sujets abordés seront en particulier les suivants: problèmes humains de l'informatique. Place de l'informatique dans la société actuelle. Problèmes moraux et légaux de la sécurité de l'informatique. Responsabilité et éthique professionnelle de l'informaticien. Déontologie informatique.

Préalables académiques :

Avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en informatique et génie logiciel ou 5 cours du certificat en informatique, dont 4 siglés INF.

### Objectifs du cours

---

À la fin du cours, l'étudiant.e devrait pouvoir :

- Comprendre le **contexte professionnel** propre à l'informatique et au génie logiciel;
- Prendre conscience des **responsabilités professionnelles** des informaticien.ne.s;
- Connaître et pouvoir utiliser le **code d'éthique** du génie logiciel pour guider sa conduite et analyser une situation;
- Prendre conscience des **apports possibles** de l'informatique au bien-être de tous et toutes et des **conséquences sociales** des choix technologiques;
- Développer une **pensée critique et constructive** sur la profession d'informaticien.ne;
- Prendre connaissance des **enjeux sociaux et politiques** de l'informatique et des **débats contemporains** autour des technologies de l'information et de la communication.

## **Contenu du cours**

---

- Introduction à la sociologie des techniques
- Reconnaissance professionnelle en informatique et génie logiciel
- Notions d'éthique, de morale et de droit
- Déontologie et code d'éthique en génie logiciel
- Innovation technologique et organisations sociales
- Surveillance, cybercrimes et protection des renseignements personnels
- Propriété intellectuelle
- Aspects sociaux des jeux électroniques
- Femmes, féminisme et informatique
- Accessibilité
- Compréhension des situations de handicap
- Démocratie numérique et politiques publiques
- Militantismes et technologies numériques

## **Formules pédagogiques**

---

- Exposés magistraux
- Conférencier.ère.s
- Discussions et activités collaboratives en classe
- Travaux en équipe
- Examens et évaluations en classe

## Modalités d'évaluation

Éléments	%	Date
Sujet du travail de session	0%	26 septembre
Cas d'éthique, en équipe	10 %	3 octobre
Plan sommaire du travail de session (1 page)	5 %	10 octobre
Examen intra (un demi-cours)	15 %	24 octobre
Proposition détaillée du travail de session (3 pages)	10 %	7 novembre
Présentation du travail de session	10 %	28 novembre et 5 décembre
Travail de session (10 pages)	25 %	Une semaine après la présentation
Examen final	25 %	12 décembre

### Remarques sur les travaux :

- Pour réussir le cours, **tous les éléments d'évaluation doivent être soumis**, à moins d'une urgence médicale ou d'une entente préalable avec les enseignant.e.s.
- Tous les travaux doivent être soumis sur Moodle, en version PDF, ODT ou DOC, ainsi qu'en version papier en classe.
- Les équipes se font sur une base libre et consensuelle au plus tard au 2<sup>e</sup> cours (12 septembre). À moins d'une entente avec les enseignant.e.s, l'équipe formée au début de la session sera la même pour tous les travaux.
- Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants :  
<http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php>  
<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>
- À propos des citations : Celles-ci ne doivent pas reprendre plus de 5 phrases du document original. Assurez-vous de **mettre la portion citée entre guillemets**. Indiquez en bas de page (ou à la fin) la référence complète, incluant minimalement le nom de l'auteur.e, le titre de l'ouvrage ou du texte, l'année de publication, ainsi que le lien Internet où ce texte est disponible, s'il y a lieu. Pour plus d'informations, consultez le site de la bibliothèque :  
<http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat/comment-citer-ses-sources>

**Politique d'absence aux examens**

**L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.**

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen &ndash; par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

**Calendrier détaillé du cours**

#	Date	Enseignant.e.s	Sujet du cours	Discussions ou travaux en classe	Travaux à remettre
1	5 sept	Anne Goldenberg Stéphane Couture	Introduction		
2	12 sept	Anne Goldenberg Stéphane Couture	Introduction à la sociologie des techniques	Formation des équipes; Précisions sur le travail de session	
3	19 sept	Stéphane Couture Robert Dupuis	Profession d'informaticien.ne et code de déontologie	Explications et exercice en classe à propos du travail sur le cas d'éthique	
4	26 sept	Stéphane Couture	Éthique I : Notions de morale, éthique, droit, politique et technologie		Sujet du travail de session (par Moodle seulement)
5	3 oct	Stéphane Couture	Éthique II : Valeurs sociales et design technologique	Retour sur le sujet du travail de session; Précisions à propos du plan sommaire du travail de session	Cas d'éthique (par Moodle et papier)
6	10 oct	Stéphane Couture Marcelo da Luz	Surveillance et criminalité sur Internet		Plan sommaire du travail de session (par Moodle et papier)
7	17 oct	Anne Goldenberg	Militantisme et technologies numériques	Retour sur le plan sommaire du travail de session; Préparation de l'intra	
8	24 oct	Anne Goldenberg Catherine Roy	Accessibilité et compréhension des situations de handicap	Examen intra	
9	31 oct	Anne Goldenberg Stéphane Couture	Propriété intellectuelle et culture libre	Précisions sur la proposition détaillée du travail de session	

#	Date	Enseignant.e.s	Sujet du cours	Discussions ou travaux en classe	Travaux à remettre
10	7 nov	Anne Goldenberg	Féminisme, femmes et technologies numériques	Retour sur l'examen intra	Proposition détaillée du travail de session (par Moodle et papier)
11	14 nov	Anne Goldenberg	Aspects sociaux des jeux vidéo	Retour sur la proposition détaillée du travail de session	
12	21 nov	Stéphane Couture	Démocratie numérique et politiques publiques	Précisions sur les présentations et les travaux de session	
13	28 nov	Anne Goldenberg Stéphane Couture	Présentations des étudiant.e.s		Présentations (gr. 1)
14	5 déc	Anne Goldenberg Stéphane Couture	Présentations des étudiant.e.s		Présentations (gr. 2); Travaux de session (gr. 1 - par Moodle et papier)
15	12 déc		Examen final	Examen final	Travaux de session (gr. 2 - par Moodle et papier)

## Renseignements utiles

### MOODLE

Une instance de Moodle a été créée pour le cours. Veuillez vous assurer d'y avoir accès dès le début de la session. Des références bibliographiques ou médiatiques y seront publiées au cours de la session.  
 Site de Moodle : <http://www.moodle.uqam.ca>

### ADRESSE NORMALISÉE

Les messages seront envoyés exclusivement à votre adresse normalisée :  
 votrenom.votreprénom@courrier.uqam.ca

---

## Intégrité académique

---

### PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>